

Etude bilan, évaluation et prospective du Contrat de rivière Sornin-Jarnossin (2017-2022)

Comité de rivière – Compte rendu

24 mars 2023

Participant(e)s

Personnes présentes

Michel Lamarque, Président Symisoa, vice-président Charlieu Belmont Communauté
René Valorge, Président de Charlieu Belmont Communauté, Maire de Saint-Denis de Cabanne
Marcel Beluze, riverain de cours d'eau, Chauffailles
Michel Soudy, élu à Chassigny Sous Dun
René Prieur, élu à Chassigny Sous Dun
Christian Montarde, AAPPMA La Chappelle Sous Dun, secrétaire
Alain Banon, AAPPMA La Chappelle Sous Dun, trésorier
Daniel Petit, AAPPMA La Chappelle Sous Dun, Vice-président
Jean Pierre Dubost, élu à Saint-Symphorien des Bois
Remi Fructus, 1^{er} adjoint Mairie de Coublanc
Jean Paul Maillet, Adjoint à la commune de Coutouvre
Isabelle Lagoutte, Présidente du Syndicat des Eaux de la Vallée du Sornin
Henri Beaupertuit, CNPF, Adefobel
Patrick Filek, ANHB
Edith Delobel, ANHB
Robert Danière, AAPPMA Les Amis du Sornin

Eric Lavenir, AAPPMA du Haut Sornin
Jean Yves Lacorne, AAPPMA La Gaule de Chauffailles
Lucas Dumas, Chambre agriculture 71
Guillaume Raveaud, Agriculteur
François Balmes, DDT 71
Dorine Nouallet, DDT 71
Olivier Karamalengos, OFB 71
David Favrichon, Conseil départemental de Saône et Loire
Elise Duflos, Agence de l'eau Loire Bretagne
Vincent Garnier, FDPPMA 42
François Paret, Responsable de service chemin rivière Charlieu Belmont Communauté
Céline Dechavanne, directrice Symisoa
Jérôme Derigon, Technicien rivières Symisoa
Sophie Defond, Assistante administrative Symisoa
Quentin Mattray, Chef d'équipe rivières Symisoa
Corentin Thoral, Equipe rivières Symisoa
Dimitri Berger, Equipe rivières Symisoa
Quentin Forest, Equipe rivières Symisoa
Edith Vier, Oteis
Laetitia Morlat, Contrechamp

Résumé

Le comité de rivière avait pour objectif :

1. De **présenter les projets réalisés ou en cours** de réalisation sur le bassin versant du Sornin et du Jarnossin (cf. diaporama) dans le cadre du contrat de rivière
2. De **restituer les résultats du bilan technique et financier** (forme très synthétique), **de l'analyse du fonctionnement ainsi que de l'évaluation** du contrat de rivière Sornin-Jarnossin (2017-2022), réalisés par les bureaux d'études Oteis et Contrechamp. Les documents détaillés qui ont servi de base à cette présentation ont été envoyés aux membres du comité de pilotage en amont de cette rencontre.

- Le bilan technique et financier du contrat fait état des réalisations et de l'évolution de l'état des milieux.
- L'analyse du fonctionnement du contrat donne un regard sur sa gouvernance, sur son animation ainsi que sur le volet communication.
- Les comptes rendus des ateliers de bilan synthétisent les échanges qui ont eu lieu lors des ateliers. Ils constituent une source d'information parmi d'autres (entretiens individuels, consultation de documents, etc.) ayant permis de faire l'analyse du fonctionnement du contrat.
- L'évaluation du contrat synthétise le bilan technique et financier et l'analyse du fonctionnement et développe une évaluation par volet. L'évaluation est produite à partir du croisement des éléments contenus dans le bilan technique et financier et dans l'analyse du fonctionnement.

3. **D'amorcer une dynamique de réflexion prospective et de préparer la phase d'élaboration du nouveau contrat.**

Après une introduction prononcée par M. Lamarque, président du Symisoa, les projets ont été présentés et n'ont pas fait l'objet de questions. Ensuite, Edith Vier (Oteis) et Laetitia Morlat (Contrechamp) ont présenté une synthèse de l'évaluation (cf. diaporama) en proposant un temps de discussion après chaque volet. Quelques points ont fait l'objet de questions. Ils sont restitués ci-après. À la suite de la présentation, un temps de discussion a été consacré aux enjeux actualisés du territoire et aux priorités à donner au prochain contrat. Ces éléments sont également synthétisés ci-après.

Contenu des échanges

Questions posées lors de la présentation

Concernant la réflexion stratégique sur **l'adaptation de la gestion de l'eau au changement climatique** lancée par le Symisoa sur le bassin versant du Sornin Jarnossin, il a été rappelé par une participante qu'il était important de prendre en compte les causes du changement climatique.

Concernant **le suivi de la qualité de l'eau**, un participant a demandé des précisions sur la quantité et la fréquence des analyses réalisées. Les précisions suivantes ont été apportées. Les analyses réalisées ont pour objectif d'évaluer les impacts des actions réalisées dans le cadre du contrat. Le réseau national de suivi de la qualité de l'eau dispose de seulement 2 stations sur le bassin versant du Sornin Jarnossin. Les stations locales mises en place par le biais du contrat de rivière permettent d'affiner la connaissance sur des cours d'eau non suivis par les réseaux nationaux.

Les suivis au niveau national ou local sont réalisés sur des prélèvements ponctuels (photographie instantanée de la qualité de l'eau) ; en effet, un suivi en continu de la qualité de l'eau serait très coûteux. Ils permettent donc seulement d'approcher la qualité. C'est particulièrement le cas sur les petits cours d'eau où la variabilité de la qualité est forte car dépendante des débits très variables.

Une précision a été apportée sur le réchauffement des eaux lié au changement climatique. Trois stations de suivi de la hauteur d'eau des cours d'eau existent dans le bassin versant depuis 2013. Elles recensent également la température de l'eau. Des analyses de l'évolution de la thermie sur le territoire sont ainsi disponibles depuis près de 10 ans. Les chiffres montrent un réchauffement de plus en plus en amont et tôt dans l'année : 28°C mesurés à Châteauneuf, en juillet 2022.

La question de **l'aspect et de l'entretien de la ripisylve restaurée** dans le cadre de la mise en défens des cours d'eau a suscité des débats.

Un participant a partagé son interrogation sur les raisons du refus de certains riverains de mettre en défens le cours d'eau sur leurs parcelles. Cela tient au fait que la restauration de la ripisylve implique

un travail d'entretien qui incombe en partie au riverain. Certains pêcheurs sont également critiques à propos de la restauration de la ripisylve qui limite leur accès aux cours d'eau.

Le Symisoa a précisé qu'effectivement, la restauration de la ripisylve se faisait en différentes phases. Après la plantation, une période de transition existe pendant laquelle tout foisonne instantanément. A ce stade de la végétation, les bords de cours d'eau sont difficilement accessibles. Cela est apprécié différemment par les pêcheurs en fonction de leur pratique. Certains préfèrent, par exemple, pouvoir pêcher à l'affût et sont favorables à la présence de végétation. A long terme, les boisements s'élèvent et la végétation devient davantage pénétrable. Il est nécessaire de laisser le temps à cette forêt rivulaire de se mettre réellement en place, au même titre que les autres types de forêt, a fait remarquer un participant. Le stade intermédiaire s'étend sur plusieurs années (jusqu'à 10 ans).

Un participant a posé la question de la baisse de fréquentation des pêcheurs sur le Chandonnet. Un autre participant a souligné qu'ils pouvaient être mécontents de l'aspect actuel de la ripisylve replantée mais que, sur le plan de la population piscicole, les résultats étaient tout à fait positifs. Certains pêcheurs ont témoigné au Symisoa du retour des espèces qui étaient pêchées il y a quelques années. Un participant a souligné que certains pêcheurs âgés expriment une déception du fait que, lorsque les bords de rivière seront de nouveau accessibles, ils ne pourront plus pêcher.

La question de l'entretien de la ripisylve a été discutée plus précisément. Un participant a soulevé le fait qu'il n'est pas possible, selon lui, pour les équipes rivières du Symisoa et de Charlieu Belmont Communauté d'assurer l'entretien de tout le linéaire de ripisylve et qu'il faut encourager les riverains à davantage s'impliquer dans la protection des rivières. Les difficultés liées à l'entretien des clôtures sont, en partie, résolues avec les clôtures électriques. Les équipes rivières doivent théoriquement se concentrer sur les secteurs où il y a des enjeux. Les riverains exploitants agricoles peuvent quant à eux effectuer l'entretien de la végétation côté prairie. Cependant, les broyeurs taillent la végétation en écran et favorisent sa densification. Ainsi, ils ne permettent pas aux arbres de s'élever. Ce mode d'entretien déstabilise le fonctionnement du milieu. Un participant a précisé que si les clôtures étaient posées plus en retrait du cours d'eau, cela permettrait d'avoir une largeur de végétation plus importante et donc un entretien sous les clôtures au broyeur avec un moindre impact sur la ripisylve.

Par ailleurs, beaucoup de riverains considèrent qu'il est nécessaire de retirer le bois mort des bords des cours d'eau. Cependant, le bois mort est favorable à la biodiversité et au développement de certaines espèces. Il est donc important de le conserver.

Globalement, l'entretien de la ripisylve est complexe et constitue un vrai sujet stratégique à discuter dans le cadre de l'élaboration du prochain contrat de rivière.

Des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ont été contractées par des exploitants agricoles riverains. Cela a constitué un « petit coup de pouce » pour qu'ils puissent réaliser l'entretien. L'engagement sur 5 ans demandait à l'exploitant d'évaluer, à deux reprises sur la période, les besoins d'entretien et de réaliser les opérations nécessaires à la bonne préservation de la clôture. Il s'agissait notamment de limiter les ronces côté prairie afin de protéger la clôture.

Un participant a souligné que la mise en défens du cours d'eau sur les parcelles qu'il exploite implique qu'il recule les clôtures tous les ans afin qu'elles ne tombent pas dans le Sornin dont les berges s'érodent. Cela demande un effort important de l'exploitant pour s'adapter au milieu naturel. Cela crée également une complexité dans la relation avec le propriétaire foncier des parcelles. Le Symisoa a souligné le fait que si les parcelles agricoles ne se situaient pas dans l'espace de mobilité du cours d'eau, ce problème ne se poserait pas. Dans l'idéal, les prairies devraient se situer en dehors de cet espace et être séparées du cours d'eau par la forêt alluviale. Dans cette configuration, tout le monde serait gagnant.

Un échange a également porté sur **la restauration de la continuité écologique** des cours d'eau. Sur l'ensemble du Jarnossin (cours d'eau principal), la continuité écologique a été totalement restaurée. Ce n'est pas le cas sur les petits chevelus où un important travail reste encore à faire.

Concernant **les zones humides**, des participants ont témoigné du fait que les MAEC contractualisées étaient articulées à un cahier des charges non adapté aux exploitations. Les contraintes portaient sur la fertilisation (pas de fumure) ainsi que sur les dates de pâturage (interdiction entre le 1^{er} décembre et le 30 mars). Cela n'est pas cohérent avec le fonctionnement des parcelles. Le plus souvent, dès fin février, il serait nécessaire d'y mettre le troupeau afin de ne pas laisser l'herbe monter. Une fois montée, elle n'est plus mangée et cela pose un problème de valorisation agricole de la parcelle. Plus globalement, selon le Symisoa, l'échec de ces mesures porte à la fois sur le contenu du cahier des charges (les mesures étant nationales, elles ne sont pas adaptées au territoire) et sur le fait que les fonds d'aides aux exploitants ne sont pas toujours disponibles. En revanche, l'animation a été très bien faite et a suscité l'intérêt des exploitants pour ces démarches. Aujourd'hui, les nouveaux PAEC ne comportent pas de mesure en faveur des zones humides ou de la ripisylve. Les mesures proposées ne sont pas adaptées au territoire et ne présentent pas d'intérêt, pour le Symisoa, à se relancer sur ce type d'outil pour l'instant. Un participant a souligné que les contrats territoriaux d'exploitation, des mesures incitatives utilisées il y a quelques années, laissaient une possibilité d'adaptation au contexte local. Elles représentaient, selon lui, un outil incitatif efficace. Le monde agricole a bien adhéré aux PAEC au début du contrat de rivière du fait du souvenir positif qu'ils avaient de ces anciennes mesures.

Débat sur les enjeux actualisés

La discussion sur les enjeux à prendre en compte dans le prochain contrat s'est amorcée à partir d'une synthèse proposée par Oteis et Contrechamp listant les efforts à poursuivre et les axes à développer.

(1) Concernant les efforts à poursuivre, 3 enjeux ont été proposés :

- a. Qualité des eaux / assainissement collectif
- b. Restauration – entretien des cours d'eau, mise en défens
- c. Amélioration de la continuité écologique

Pour ces enjeux, les participants ont été invités à partager leurs points de vue sur les questions suivantes : **Que reste-t-il à faire ? Faut-il changer de stratégie ?**

(2) Concernant les axes à développer, 3 enjeux également ont été proposés

- a. Gestion quantitative de la ressource
- b. Préservation / restauration des zones humides
- c. Pressions d'origine agricole

Pour ces enjeux, les participants ont été invités à partager leurs points de vue sur les questions suivantes : **Quelle stratégie, quelles priorités ?**

Les discussions ont porté sur plusieurs de ces points tel que résumé ci-après.

La **restauration de la ripisylve** doit rester un volet central de l'action menée sur le bassin versant Sornin-Jarnossin. Le diagnostic de la ripisylve réalisé en 2005 sur le bassin versant du Sornin n'est plus totalement valable. Certains linéaires considérés en bon état à cette époque sont aujourd'hui dégradés (pratiques entretien, sécheresse, etc.). Il va falloir les intégrer dans la programmation. La priorisation des interventions est une question importante. Sur quel critère doit-on la réaliser : importance de la pression animale, état de la ripisylve, etc. ?

Les aides financières aux exploitations agricoles sont un important levier pour les aider à préserver l'eau et les milieux aquatiques en réalisant des aménagements ou en faisant évoluer leurs systèmes ou pratiques agricoles. Les dispositifs **de Paiement pour Services Environnementaux (PSE)** sont pertinents sur le principe. Une expérience soutenue par l'agence de l'eau Loire-Bretagne est menée sur le bassin versant de la Coise. Le SIMA Coise dispose, pour l'instant, d'un faible recul sur cette

expérience du fait qu'elle a été amorcée en 2022. Les premiers paiements ont été réalisés récemment et les contrôles sont en cours. Globalement, selon la représentante de l'AELB, le dispositif a été très complexe à mettre en œuvre. Cela tient notamment au fait qu'il permet une large adaptation des cahiers des charges au territoire tout en devant, pour autant, respecter un ensemble d'autres contraintes telles que celles imposées par la Politique Agricole Commune (PAC), par exemple. Il existe des PSE privés (notamment portés par des entreprises) qui semblent plus simples à mettre en place. Par ailleurs, les collectivités, si elles le souhaitent, peuvent également mettre en place ce type de dispositif sur leurs fonds propres.

Un participant a souhaité avoir des éclaircissements sur ce que recouvre **la gestion dite quantitative de la ressource en eau**. Il s'agit de travailler à équilibrer les quantités d'eau que l'on prélève sur le territoire avec les quantités dont les milieux aquatiques ont besoin pour leur bon fonctionnement. Un participant a partagé un constat sur le Botoret. Ce cours d'eau a connu des assècs sévères en 2020 et 2022 sur sa partie amont. Cela représente des situations jamais vues depuis 30 ans, impliquant la disparition des populations de truites, auparavant très présentes sur ce tronçon. Il a partagé ses interrogations sur la manière dont il sera possible de répondre à cela. Des constats similaires ont également été partagés sur l'amont du Jarnossin.

Ces différents exemples, et d'autres encore, posent beaucoup de questions aux acteurs du territoire. Les réponses seront de différents types. Les études vont permettre d'analyser comment fonctionne le territoire, notamment les ressources souterraines et de surface. Cela permettra de déboucher sur des stratégies adaptées. Favoriser un meilleur stockage de l'eau dans les sols est, par exemple, un axe pertinent qui n'a pas été travaillé par le Symisoa et Charlieu Belmont Communauté, jusqu'à présent.

Le travail sur les zones humides devra également constituer un volet central du prochain contrat de rivière. Une zone humide située en amont du Jarnossin et qui a été drainée, il y a 50 ans, a été citée en exemple. Aujourd'hui, les exploitants agricoles de cette zone sont en recherche de ressources alternatives en eau pour leur bétail.

L'abreuvement du bétail se dessine comme un enjeu important. Les quantités d'eau nécessaires pour l'abreuvement des bovins sont importantes. Il est nécessaire de trouver des alternatives à l'eau potable. Cela peut conduire jusqu'à l'évolution des systèmes agricoles et la diminution de l'élevage.

Les étangs constituent également une thématique centrale de travail importante. L'eau qui y est stockée se réchauffe, croupit, s'évapore. Les étangs ont un effet délétère sur la qualité des eaux et sur le fonctionnement des milieux aquatiques. Compte tenu du nombre élevé d'étangs sur le bassin versant du Sornin Jarnossin, cela constitue un vrai sujet à discuter avec les acteurs du territoire. Les stratégies vis-à-vis des étangs devront être diversifiées. Certains étangs resteront stratégiques pour différentes raisons, notamment pour la défense incendie. D'autres sont peut-être destinés à disparaître.

Un participant a souligné que **la thématique de la biodiversité** n'était pas clairement énoncée comme une priorité alors qu'il s'agit d'une entrée importante. Elle est notamment en lien avec la préservation des zones humides ou encore la restauration de la ripisylve. Certaines espèces telles que le castor sont, par exemple, capables de créer des zones humides. Les membres du Symisoa et de Charlieu Belmont Communauté ont convenu que la préservation et la restauration de la biodiversité constituent des objectifs qui sous-tendent de manière transversale les actions menées dans le cadre des contrats de rivière. Sur cette thématique, un effort particulier de sensibilisation est sans doute à prévoir, pour faire comprendre les liens étroits entre préservation de la biodiversité et préservation de bonnes conditions de vie pour la société (enjeux cruciaux des pollinisateurs, de la régulation des maladies et ravageurs...)

Concernant **les pressions d'origine agricole**, une réflexion doit également être menée sur les différentes pressions concernées. Bien que le bassin versant soit une zone d'élevage extensif, le chargement des prairies en bétail est important et génère des pollutions.

Les haies constituent un moyen efficace pour limiter les pollutions issues des effluents qui contaminent les cours d'eau par le ruissellement. Des outils financiers (Contrat Vert et Bleu, par exemple) et des structures (Fédérations de chasse, par exemple) ont déjà été déployés sur le territoire sur cette thématique. L'expérience montre qu'il est plus facile de planter des haies en bord de cours d'eau que dans les terres, car les arbres prennent mieux au bord de l'eau, d'autant qu'ils sont protégés du broutage. La problématique de l'entretien des haies est un sujet important. Il existe un besoin d'entretien mais également un enjeu de le réaliser de manière que la haie puisse jouer un maximum de son rôle (faible intérêt d'une taille au carré dans une logique esthétique).

Dans le cadre de la restauration de la ripisylve, le Symisoa et CBC optent pour des espèces locales et courantes. Ils n'ont pas encore vraiment investi dans la recherche d'espèces qui pourraient être plus résistantes au réchauffement climatique.

L'AOP Charolais constitue également un levier intéressant pour renforcer les pratiques agricoles favorables à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Cependant, les exploitants adhérant au cahier des charges de cet AOP sont encore peu nombreux.

Des solutions alternatives à l'abreuvement direct dans le cours d'eau permettent de réduire les pressions sur les cours d'eau. Les pompes à museau sont des dispositifs intéressants testés sur le territoire. Elles permettent une déconnexion du troupeau vis-à-vis du cours d'eau. En ce sens, elles sont plus efficaces que les rampes d'accès et les passages à gué.

Les diagnostics à l'exploitation permettent de mieux comprendre les impacts de l'activité agricole sur les milieux (notamment sur les zones humides). Cependant, ils sont réalisés sur une base volontaire et n'intéressent pour l'instant qu'un nombre marginal d'exploitants.

Les pratiques liées au drainage des zones humides ont également un impact sur la qualité de l'eau. Lorsque les prairies sont drainées, les apports de pollutions à la rivière via un drain peuvent annuler l'effet protecteur de la mise en défens sur tout un secteur.

La **problématique de l'enrésinement** des bords de cours d'eau est aussi à prendre en compte. Cela renvoie aux pratiques d'exploitation forestière : comment et où on plante ? Les principaux constats sont des résineux plantés trop près des ruisseaux et des sources. Au sein de la profession des forestiers, ce sujet est déjà beaucoup travaillé mais les pratiques observées sur le territoire évoluent lentement. Il existe de nombreux petits propriétaires qu'il est difficile de faire évoluer. Dans le cadre du contrat, le Symisoa a travaillé avec le Centre national de propriété forestière (CNPF) et le réseau Fibois sur une charte de bonnes pratiques intégrant les enjeux sur les cours d'eau. L'application concrète de cette charte reste difficile. L'équipe du Symisoa se sent assez démunie face à l'énorme travail de communication qu'il est nécessaire de réaliser pour toucher tous les acteurs concernés. Par ailleurs, des dispositifs d'aides financières sont à mettre en place pour motiver les propriétaires privés qui sont concernés dans la grande majorité des cas.

La **taxe Gemapi** se met en place progressivement dans les territoires. Le Président de Charlieu Belmont Communauté a rappelé que l'intercommunalité avait fait le choix de ne pas procéder à la sa levée pour le moment. Les moyens qui seront alloués par cette collectivité dans le cadre du futur contrat seront issus de ses fonds propres.

La discussion s'est conclue sur les prochaines étapes du processus avec notamment l'organisation d'ateliers de réflexion stratégique le 7 avril. L'objectif de ces ateliers est de construire collectivement les grands éléments de la stratégie du nouveau contrat territorial.